

enfants, munis de lanternes, fuient dans la vase jusqu'aux genoux.

Les récoltes sont anéanties et dans beaucoup d'endroits le terrain défoncé, entraîné, ne présente plus qu'un roc dénudé. C'est un incalculable désastre.

Il y a un siècle et demi environ, semblable orage, mélange de grêle, avait dévasté à peu près les mêmes régions.

C'est de Givors, que nous vient un curieux document qui relate le désastre. Les habitants dont les récoltes avaient été anéanties par la grêle et les terres défoncées par une trombe, firent dresser par devant notaire et témoins, un procès-verbal de cette catastrophe. Il est probable que cette pièce devait servir de base à une demande d'exemption d'impôts. Ce document ayant un regain d'actualité nous le croyons propre à intéresser nos lecteurs.

L. G.

Château de Terrebasse, 8 juin 1900.

*Procès verbal concernant la gresle tombée à Givors le
14^e aoust 1745*

CE JOURD'HUI vingtième d'aoust mil sept cent quarante cinq, par devant nous, Jean Baptiste Noël LE COURT, notaire royal, résidant à St Andéol le Châtel, sont comparus Ennemond SEYNE, Claude BRACHET, Philippe TERRAS, Claude DREVET, Maurice PILVAL, Laurent DONGIN et Denis BRACHET, tous consuls, pacteurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Givors l'année présente, Lesquels nous ont dit que la gresle qui tomba dans l'étendue de ladite paroisse de Bans et Givors le quatorzième du présent, les met dans la dure nécessité d'en faire dresser promptement un procès verbal, puisque cette gresle suivie d'un fardeau d'eau a ravagé la plus grande partie de leur paroisse, soit par la gresle, par les ravines qu'elle a fait dans leurs fonds, soit enfin par l'impétuosité de trois ruisseaux ou torrents qui aboutissent dans le lieu de Givors qui a failli à être submergé par ces ruisseaux puisque leurs caves et maisons sont encore pleines de ces eaux ; C'est pourquoi ils